ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apiculture

Question écrite n° 24467

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation de l'apiculture française. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures mises en place à ce jour et ses intentions pour accompagner cette filière.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a annoncé, le 8 février dernier, un plan de développement durable de l'apiculture dont l'ambition est de faire de la France l'un des grands pays apicoles de l'Union européenne alors que chaque année la France importe 25 500 tonnes de miel sur les 40 000 consommées. Ce plan, qui s'inscrit dans le projet agro-écologique que le ministre porte pour la France, vise également à développer une filière apicole compétitive dans un contexte de fragilité généralisée des colonies d'abeilles. Articulé en 17 axes, déclinés en 115 actions, le plan triennal de développement durable de l'apiculture propose une approche globale, qui prend en compte à la fois la santé des abeilles et des colonies d'abeilles, le soutien à la recherche dans le domaine de l'apiculture, le développement du cheptel français, la formation et l'installation des jeunes apiculteurs et l'organisation de la filière apicole et de la production. Afin de favoriser le développement de la filière et de structurer la production, les aides aux investissements réalisés par les apiculteurs seront maintenues voire renforcées. Des mesures de soutien à l'animation et à l'assistance technique des apiculteurs permettront d'améliorer la structuration de la filière et de favoriser l'installation de nouveaux apiculteurs. D'autres actions visent à lever les freins sanitaires et environnementaux au développement de l'apiculture qu'elle soit professionnelle ou de loisir. Ainsi, le plan prévoit des actions pour lutter contre la surmortalité des abeilles. Il s'agit avant tout d'objectiver le problème de santé des colonies d'abeilles par une approche multifactorielle des troubles des colonies, via des programmes de recherche et d'expérimentation. En outre, le ministre a soutenu la proposition de la Commission européenne de suspendre pendant deux ans l'utilisation de trois néonicotinoïdes pour quatre types de cultures (maïs, colza, tournesol et coton), à la suite de l'avis de l'autorité européenne de sécurité des aliments. Des actions seront également menées pour lutter contre les maladies des abeilles et le frelon asiatique. Par ailleurs, le plan contient un volet biodiversité visant à retrouver la biodiversité nécessaire à l'apiculture, à maintenir et développer le service de pollinisation assuré par les colonies d'abeilles et à promouvoir le rôle d'indicateur des atteintes à la biodiversité et à l'environnement que jouent les colonies d'abeilles.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24467
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE24467

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 avril 2013, page 4298
Réponse publiée au JO le : 14 mai 2013, page 5103